

# Pas d'attestations Tax shelter pour Umedia et Nexus

## LE RÉSUMÉ

**La Fédération Wallonie-Bruxelles et le SPF Finances** n'ont pas délivré leurs attestations Tax shelter au leveur de fonds Umedia et au producteur Nexus, suspecté de fausses factures.

**Umedia ne compte pas en rester là. Mais l'affaire secoue le secteur** à une période cruciale pour les levées de fonds.

**JEAN-FRANÇOIS SACRÉ**

C'était le jour J hier dans le dossier de la fraude au Tax shelter dont se serait rendu coupable le producteur Nexus avec la complicité présumée du studio d'animation Dreamwall. Pour rappel, un dirigeant de Nexus aurait recouru à de fausses factures dans le cadre du financement de la série animée «7 nains et moi» afin de combler un trou de près de 500.000 euros de dépenses belges, lui permettant de bénéficier du Tax shelter.

Au total, les fonds Tax shelter s'élèvent à 6,7 millions. Ils ont été levés par Umedia, leader belge de la levée de fonds, auprès de 100 investisseurs. Depuis 2015, Umedia détient 51% des parts de Nexus Factory.

La fraude a été découverte en juin par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Car si le Tax shelter est une mesure fédérale, c'est elle (elle a la tutelle sur la culture) qui doit délivrer l'attestation confirmant que la production qui bénéficie du système est une œuvre européenne et vérifier que le plafond de dépenses a été respecté. Le SPF Finances délivre ensuite l'attestation fiscale à l'investisseur via le

leveur de fonds.

Nexus a alors envoyé un nouveau dossier à la FWB demandant d'exclure les 400.000 euros litigieux de la demande d'attestation. Mais le 20 novembre dernier, la Communauté française a refusé de la lui délivrer. Une catastrophe pour Umedia. Car l'urgence les guettait. Elle devait obtenir les attestations en partie avant le 28 novembre, les autres le 27 décembre. Car selon la loi, le délai maximum entre la signature des conventions-cadres avec les investisseurs et l'obtention des attestations fiscales ne peut dépasser quatre ans. Or dans le dossier «7 nains et moi», ces conventions ont été signées le 28 novembre et le 27 décembre 2014.

Face à l'urgence, Nexus et Umedia ont attaqué la FWB et saisi lundi le Conseil d'Etat. Celui-ci s'étant déclaré incompetent, ils ont saisi en référé, le même jour, le tribunal de première instance de Bruxelles. Celui-ci a suivi Umedia et enjoint la FWB à analyser la nouvelle demande nettoyée des factures litigieuses. Il indique que rien dans la loi n'empêchait Umedia et Nexus à réintroduire un dossier, contrairement à ce qu'affirme la FWB. Il met en avant le retard pris par cette dernière à examiner la demande alors qu'elle a été introduite en août.

Pour le leveur de fonds, c'était un soulagement. Mais sa joie allait être de courte durée. La FWB s'est bien rendue à l'injonction du tribunal mais elle a décidé de ne pas délivrer l'attestation. Elle invoque essentiellement le retrait de conventions-cadres avec des investisseurs passés et un dépas-

sement des plafonds de 50%. Le SPF Finances a pris la même décision, a indiqué la ministre de la Culture Alda Greoli (cdH), interpellée à ce sujet au Parlement mercredi après-midi. «C'est la preuve que les mécanismes de contrôle fonctionnent bien et que l'ensemble du secteur et des investisseurs peuvent avoir confiance dans ces mécanismes», a-t-elle indiqué.

Chez Umedia, on tombe des nues. «C'est de l'acharnement à notre égard, réagit sa CEO Nadia Khamlichi. À partir du moment où des montants litigieux sont retirés de la deuxième demande d'attestation, il est normal qu'il y ait parallèlement un retrait de conventions-cadres avec des investisseurs. Quant aux plafonds dépassés c'est inexact, des échanges de mails avec l'administration démontrent que ces plafonds ont été respectés.»

Bref, c'est l'imbroglie total. «Cette affaire ne tombe pas par hasard, conclut-elle. La fin de l'année est cruciale car c'est la période où nous levons plus de 50% des fonds, on voudrait nous affaiblir qu'on ne s'y prendrait pas autrement.» Une phrase pleine de sous-entendus qui montre qu'Umedia ne va pas en rester là. Car il en va de sa réputation auprès des investisseurs et dans le marché même si contractuellement elle n'est pas contrainte de rembourser les investisseurs...

**«C'est de l'acharnement à notre égard.»**

**NADIA KHAMLICHI**  
CEO DE UMEDIA